

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_030

~~~~~

**SEANCE DU 06 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Date de convocation : 30 mai 2025

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine*

**ABSENTS EXCUSES :** *CHAPERON Virginie (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Emmanuel a été élu secrétaire.

**OBJET : APPROBATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE  
« CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE L'ABATTOIR PUBLIC DE HAUTE-  
SAVOIE EN LIEN AVEC L'ANIMATION ET LA DEFINITION DE LA POLITIQUE  
AGRICOLE D'INTERÊT COMMUN SUR LE DEPARTEMENT » A LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN – VALLEE D'ABONDANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17 et L.5721-2,

Vu les délibérations de la Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance du 11 mars 2025 modifiant ses statuts et approuvant le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du syndicat,

Vu le projet de statuts du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, face à la pérennité précaire de l'abattoir de Mégève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le Département de la Haute-Savoie et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisés les EPCI, afin que le département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1500 à 2000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet ; le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération du département de Haute-Savoie, ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comportant l'achat du foncier), et une fois les subventions déduites, de la Région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80%
- EPCI membres : 20%, répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

Selon les articles L.5211-17 et L.5721-2 du CGCT, et au vu du principe de spécialité, chaque EPCI peut participer à un syndicat mixte à condition que chaque membre soit compétent statutairement pour l'exercice de la compétence dont la mise en œuvre est portée par le syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département », en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



Le secrétaire de séance,  
Emmanuel MOTTIEZ

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Emmanuel Mottiez, the secretary of the meeting.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*